eurocoldinfo 13 NEWS

INFORMATIONS IMPORTANTES
POUR LES CONSTRUCTEURS DE MACHINES

INSCRIPTION PORTAIL F-GAS

EUROCOLD® COOLING SYSTEMS

REFROIDISSEURS DE LIQUIDE
POUR CONSTRUCTEURS DE MACHINES

Pour les machines-outils à **métaux**, l'**emballage** pour le secteur **pharmaceutique** et **chimique**, pour les machines d'**impression**, les machines **laser**, pour le **secteur alimentaire**, pour les machines de transformation des **matières plastiques**, les machines pour le travail du **verre**, pour la transformation du **tabac**, pour les systèmes pour le **soudage**, pour **appareils électroniques** haute fréquence.

MADE IN ITALY
Systèmes de Gestion Qualité certifié **ISO 9001:2015**

eurocoldinfo 13 NEWS

INSCRIPTION PORTAIL F-GAS

L'entrée en vigueur du 11 mars 2024
du nouveau règlement F-Gas a introduit à partir du 10 octobre 2024
l'obligation d'enregistrement pour les entreprises
exportatrices de produits et équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés énumérés aux annexes I, II ou III,
à effectuer sur le portail F-gas pour la gestion des quotas HFC,
les licences d'importation/exportation et la conformité
au règlement (UE) 2024/573.

Nous présentons ci-dessous les points saillants de la norme qui impose ces obligations aux fabricants de machines utilisant des systèmes de refroidissement contenant des gaz à effet de serre fluorés.

Conformément au règlement 2024/573 art. 20 Portail F-Gas.

- Alinéa 1 *Les entreprises doivent être dûment enregistrées sur le portail F-Gas avant d'exercer l'une des activités suivantes : a) l'importation ou l'exportation de gaz à effet de serre fluorés et de produits et équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés, sauf en cas de stockage temporaire tel que défini à l'article 5, point 17), du règlement (UE) n° 952/2013.*

- Alinéa 2 *La Commission assure l'interconnexion du portail F-Gas avec l'environnement du guichet unique de l'UE pour les douanes par le biais du système d'échange de certificats dans le cadre dudit guichet (EU CSW-CERTEX) établi par le règlement (UE) 2022/2399.*

- Alinéa 3 *Les États membres veillent à ce que leurs environnements nationaux de guichet unique douanier soient interconnectés avec EU CSW-CERTEX afin de permettre l'échange d'informations avec le portail F-Gas.*

- Conformément à l'article 38 du règlement 2024/573, *L'article 20, paragraphes 2 et 3, et l'article 23, paragraphe 5, s'appliquent à compter du 3 mars 2025 à la mise en libre pratique visée à l'article 201 du règlement (UE) n° 952/2013 ainsi qu'à tous les autres régimes d'importation et d'exportation.*

eurocoldinfo 13 NEWS

INSCRIPTION PORTAIL F-GAS

- Le paragraphe 6 stipule : *Si nécessaire, la commission précise, au moyen d'actes d'exécution, les règles d'enregistrement sur le portail F-Gas afin de garantir le bon fonctionnement du portail F-Gas et la compatibilité avec l'environnement du guichet unique de l'UE pour les douanes. Ces actes d'exécution sont adoptés conformément à la procédure d'examen visée à l'article 34, paragraphe 2.*

- Le 20 septembre 2024, le règlement d'exécution 2024/2473 a été publié. Il définit les modalités d'application du règlement (UE) 2024/573 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'enregistrement sur le portail F-Gas et abroge le règlement d'exécution (UE) 2019/661 de la Commission.

Afin de mieux vous accompagner dans votre démarche, nous vous fournissons des liens utiles vers le portail F-Gas et les normes en vigueur.

https://climate.ec.europa.eu/eu-action/fluorinated-greenhouse-gases/f-gas-portal_en?prefLang=it

https://climate.ec.europa.eu/document/download/45f6bc69-e88a-4e92-a28d-b7aa76877e05_en?filename=EU-undertakings_F-gas%20Portal_Registration_0.pdf

https://www.mase.gov.it/portale/web/guest/atti-di-esecuzione-del-regolamento-ue-2024-573

https://www.mase.gov.it/portale/web/guest/gas-fluorurati-a-effetto-serra

L'inscription au portail doit être effectuée non seulement par les fabricants d'installations frigorifiques, mais également par toutes les entreprises exportatrices de machines à bord desquelles se trouvent des équipements contenant des gaz à effet de serre.

EURO COLD srl (Headquarters)
Via Aldo Moro, 11/E - 41030 Bomporto (MO) Italy
Tel. +39.059.817.8138
info@eurocold.it
www.eurocold.it

EURO COLD C.S. GmbH
Im Speiterling 12 - Keltern 75210, Germany
Tel. +49.7236.981.048 - Fax +49.7236.981.113
vertrieb@eurocold.de
www.eurocold.de

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications ***eurocoldinfo***, SVP envoyez un courriel à **info@eurocold.it** et vous serez supprimé immédiatement de notre liste de contacts.

cod. EURnews13FR/Rev.01/25